

Metz, le 30 avril 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : DELACAUCHY Gaëlle
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**Monsieur Olivier Boulanger
Air Liquide France Industrie
53, Route Nationale
57270 RICHEMONT**

OBJET : Modification de la déclaration relatif à un terrassement pour l'accès à une canalisation sous cours d'eau sur la commune de Thionville - Porter à connaissance – Avis de recevabilité
Dossier initial n°AIOT 01 00 29 90 52 / PAC n°AIOT 01 00 31 35 25

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\40_Travaux_cours_eau\THIONVILLE\2025_Air-Liquide\202604_PAC

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de porter à connaissance au titre de l'article R. 214-40 du Code de l'environnement concernant votre intervention afin de déboucher un drain s'étant obstrué suite à vos travaux de fouille sur la commune de Thionville.

Après examen, je vous informe que votre dossier est **recevable**.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

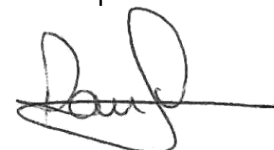
Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Thionville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois,

conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carine RAUCH', with a long horizontal stroke extending to the right.

Carine RAUCH

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)